

**PROJET DE DECLARATION DU SENEGAL**  
**A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU MALAWI**

05 mai 2015

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président,**

La délégation sénégalaise souhaite la bienvenue à celle du Malawi et félicite Son Excellence M..... pour la présentation de qualité du rapport national de son pays.

Ma délégation note avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du premier cycle ainsi que dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des populations du Malawi, tels que définis dans la deuxième stratégie pour la croissance et le développement, le plan stratégique national de lutte contre le VIH/Sida, pour ne citer que ceux-là.

Il convient, par ailleurs, de saluer les efforts déployés pour la protection des personnes vulnérables, suite à l'adoption en 2012 de la loi relative aux personnes handicapées, qui confère à ces dernières l'égalité des chances. A cela s'ajoute le vote, en février 2013, par l'Assemblée nationale du Malawi de la loi sur l'égalité des sexes, qui prévoit une meilleure protection des femmes contre les pratiques préjudiciables, le harcèlement sexuel et la discrimination.

Saluant à leur juste mesure les progrès réalisés dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Malawi, le Sénégal lui adresse les recommandations suivantes:

- Favoriser l'introduction de l'éducation aux droits de l'homme dans le système éducatif et dans les programmes de formation,
- Harmoniser les lois nationales avec les conventions internationales déjà ratifiées.

Pour conclure, le Sénégal souhaite plein succès au Malawi dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, et invite la Communauté internationale à lui apporter tout l'appui nécessaire.

Je vous remercie.